



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-SEPT SEPTEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES, M. AMBROISE, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme DEVARIEUX à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. SAGNES
Mme PHILIP à Mme DELMAS

Absent :

M. DEISS

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BUSSE

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme JECKEL

DEL2022-09-489

**CHARTRE DES COLLECTIONS
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;
Vu le projet de charte des collections ci-jointe ;*

Mes chers collègues,

Considérant que la charte des collections est un outil d'administration auquel les collectivités territoriales ont recours pour formaliser les règles de gestion des collections documentaires,

Considérant que les principes généraux de la charte des collections s'appuient sur la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, dite loi Robert, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que la bibliothèque municipale :

- constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique ;
- conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections.

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 20 septembre 2022 de bien vouloir :

- ADOPTER la charte des collections annexée ci-après,
- AUTORISER l'application de ce document dès sa validation.

Abstentions : M. DUCASSE – Mme DELMAS – M. MAISONNAVE - Mme PHILIP par procuration – Mme MONTEIL MACARD –

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Philippe BUSSE

Secrétaire de séance

Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220927-DEL2022_09_489-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET